

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 27 mars 2024.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - DURAND Julie - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA-GAUBERT Thierry - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
BERNARD Delphine à Jérôme CROS

Secrétaire de séance: Martine BETEILLE

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif communal 2023, qui est en concordance avec le compte de gestion 2023, s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	1 263 805.17 €	
Recettes :	1 577 544.80 €	
Report 2022	/	
Excédent :		313 739.63

Investissement :

Dépenses :	447 078.67 €	
Recettes :	478 651.43 €	
Report 2022 excédent	192 721.36 €	
Excédent :		224 294.12 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	318 830 €	
Recettes :	98 123.14 €	
Déficit :		220 706.86 €

Hors de la présence de Monsieur Jérôme CROS, maire, qui quitte la salle au moment du vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 4 avril 2024
Le secrétaire de séance : Martine BETEILLE

Le Maire
Jérôme CROS



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 5 avril 2024